



# Académie des sciences d'outre-mer

## Les recensions de l'Académie <sup>1</sup>

**Changement climatique et droit des États : l'exemple de Tuvalu / Natacha Bracq**  
**éd. les Savoirs inédits, 2012**  
**cote : 58.690**

Un petit livre discret qui n'attire pas particulièrement l'attention. En lisant rapidement le titre, on imaginerait facilement la revendication d'un chercheur en mal de sujet original et peu étudié. La jeunesse de l'auteur en outre, qui bénéficiait encore en 2009 du programme Erasmus, pourrait même nous faire douter du sérieux de cet ouvrage. Car enfin, qu'est-ce que ce « Tuvalu » ? Et quel rapport aurait-il avec des sujets apparemment aussi différents que le droit des États et le changement climatique ?

À défaut de carte, seuls probablement quelques très bons connaisseurs des immensités du Pacifique peuvent avoir une idée précise de la réalité de cet « État » composé de plusieurs îles coralliennes situées environ 07°Sud et presque sur l'antiméridien (178°E), soit à 800 km au nord-ouest de nos îles de Wallis et Futuna.

La problématique étudiée dans cet ouvrage repose sur le constat de la montée régulière du niveau de l'océan, qui semble en outre s'accélérer et dont les perspectives laissent augurer tout simplement la disparition à moyen terme de tout ou partie de la surface habitable de ces îles, basses et relativement mal protégées des assauts de la mer.

Le gouvernement local s'en émeut à juste titre et en appelle même à la communauté internationale. Au-delà du cas d'espèce de cette bien modeste population d'environ 10 000 habitants d'origine et de culture polynésienne, l'auteur pose les questions plus générales relatives à la disparition possible d'un État.

Privé de territoire, quel devenir pour un État ? Quid de sa population, de son identité, de sa nationalité ? De quelle protection internationale peut-elle bénéficier ? Que deviendrait la Zone Économique Exclusive de Tuvalu, sans terre habitable pour la justifier ? Autant de questions intéressantes sur le plan du droit international, même si elles ont un caractère aujourd'hui un peu théorique.

Natacha Bracq présente ici un ouvrage universitaire sérieux, complet, bien écrit, documenté et argumenté. Elle cite des exemples de solutions partielles à ces problèmes encore inédits, mises en œuvre ici et là, notamment à l'occasion de migrations de populations et de traitement des problèmes de « minorités ». L'étude ouvre la voie à des





## *Académie des sciences d'outre-mer*

réflexions fondamentales complémentaires et à des révisions possibles des grandes conventions internationales, notamment celle dite de *Montego Bay*.

À titre anecdotique, on peut regretter que deux points importants n'aient pas été mis en perspective dans ce travail de qualité. Premièrement, les cas de disparition (et en parallèle des cas d'apparition ou de développement) d'îles de la surface des océans ne sont pas nouveaux et n'ont pas attendu le bien médiatique « réchauffement climatique » actuel. Sur le *Grand Routier* (carte marine) du Pacifique Sud dont les relevés dataient de Dumont d'Urville, figuraient notamment - il y a encore quelques dizaines d'années - deux îles situées presque sur la route entre l'Île de Pâques et les Tuamotu. Or ces îles avaient physiquement disparu de la surface de l'Océan. Par ailleurs, les navigateurs savent que les terres volcaniques actives nombreuses dans cette région du monde sont bien vivantes et que leurs lignes de base sont sujettes à variations au gré des éruptions. Enfin, les récifs coralliens sont également constitués de matières vivantes qui se développent (ou meurent) en modifiant parfois très sensiblement leur géométrie au cours de leur vie.

Deuxièmement, la notion même d'État appliquée ici à quelques îles coralliennes « au milieu de nulle part », revêt un caractère complètement artificiel dans la culture océanienne traditionnelle. Les populations de même origine qui ont découvert puis peuplé la totalité des terres habitables du Grand Océan, n'ont jamais tracé de frontières entre les îles. Bien au contraire, elles ont toujours considéré l'Océan comme un bien commun (*res communis*) appartenant à tous, moyen indispensable et privilégié de rencontre et de liaison entre les îles.

Au travers de cette civilisation maritime unique et multimillénaire, gageons que les instances internationales retrouveront la sagesse de ceux qui ont exploré, peuplé et entièrement géré jusqu'à l'arrivée des Occidentaux plus du tiers de la surface de notre planète bleue.

**Emmanuel Desclèves**